

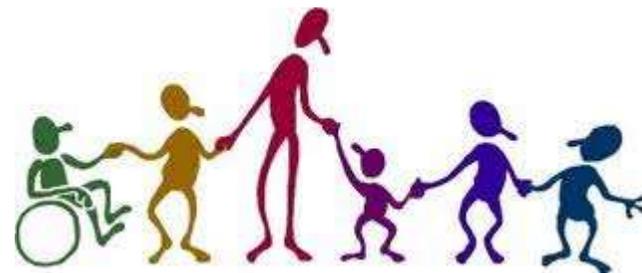
Audit de l'école spécialisée

EURORAI – 17 octobre 2019

Service d'audit interne de l'Etat de Genève

Les objectifs de l'enseignement spécialisé

- Offrir des prestations de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) qui ont des besoins éducatifs particuliers.
- Proposer des prestations de prévention, d'assistance psychologique et psychothérapeutique et d'orientation aux élèves, ainsi que de conseil et de soutien au personnel enseignant, au sein des établissements de l'enseignement régulier.
- Gérer le placement et le suivi dans des lieux de vie thérapeutiques.



Les objectifs de l'enseignement spécialisé



Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB19	B18	C17	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	89%	90%	89%	90%	2022
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	31	27 jours	33 jours	27	2022
2.4 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et faisant l'objet d'une demande de conseil pour l'enseignement spécialisé depuis l'enseignement ordinaire	Efficacité	450	380	455	380	2022
2.5 Nombre d'élèves quittant l'enseignement régulier pour intégrer l'enseignement spécialisé	Efficacité	280	250	284	250	2022
2.6 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement régulier	Efficacité	180	190	160	200	2022

Organisation



- La prestation d'enseignement spécialisé comprend un encadrement éducatif et des mesures pédago-thérapeutiques (logopédie, psychomotricité).
- Chaque élève dispose d'un programme d'apprentissage et de développement personnel qui tient compte de ses particularités. Les mesures sont d'ordre pédagogique, éducatif et thérapeutique.
- La durée du parcours scolaire en enseignement spécialisé dépend des possibilités cognitives, sociales et affectives de l'enfant. L'objectif général est d'intégrer le plus possible l'élève dans l'enseignement ordinaire.

Organisation



L'office médico-pédagogique (OMP) a la responsabilité de la gestion de la prestation d'enseignement spécialisé. Il est composé de deux directions :

1. La direction pédagogique emploie ~ 550 collaborateurs (440 ETP) répartis de la manière suivante :
 - 17 collaborateurs au sein de la direction pédagogique;
 - 537 collaborateurs auprès des structures, dont :
 - 258 enseignants spécialisés,
 - 240 éducateurs spécialisés et
 - 39 autres fonctions (personnel administratif et technique).
2. La direction thérapeutique emploie
 - 250 thérapeutes et
 - 40 autres fonctions (direction + personnel administratif et technique).

Organisation



A Genève, la direction pédagogique délivre la prestation d'enseignement spécialisé à travers :

- des classes intégrées (CLI) ~ 100 places
- des regroupements de classes spécialisées (RCS) ~ 430 places
- des centres médico-pédagogiques (CMP) ~ 650 places
- des écoles de formation pré-professionnelle (EFP) ~ 140 places

Les prestations d'enseignement spécialisé sont également délivrées par des prestataires privés, financés par des contrats de prestations avec l'Etat de Genève à hauteur de 420 places, ainsi que par des prestataires privés, hors canton, pour 20 places.

En tout ~ 1800 places pour un coût d'environ 200 millions de francs suisses.

Organisation



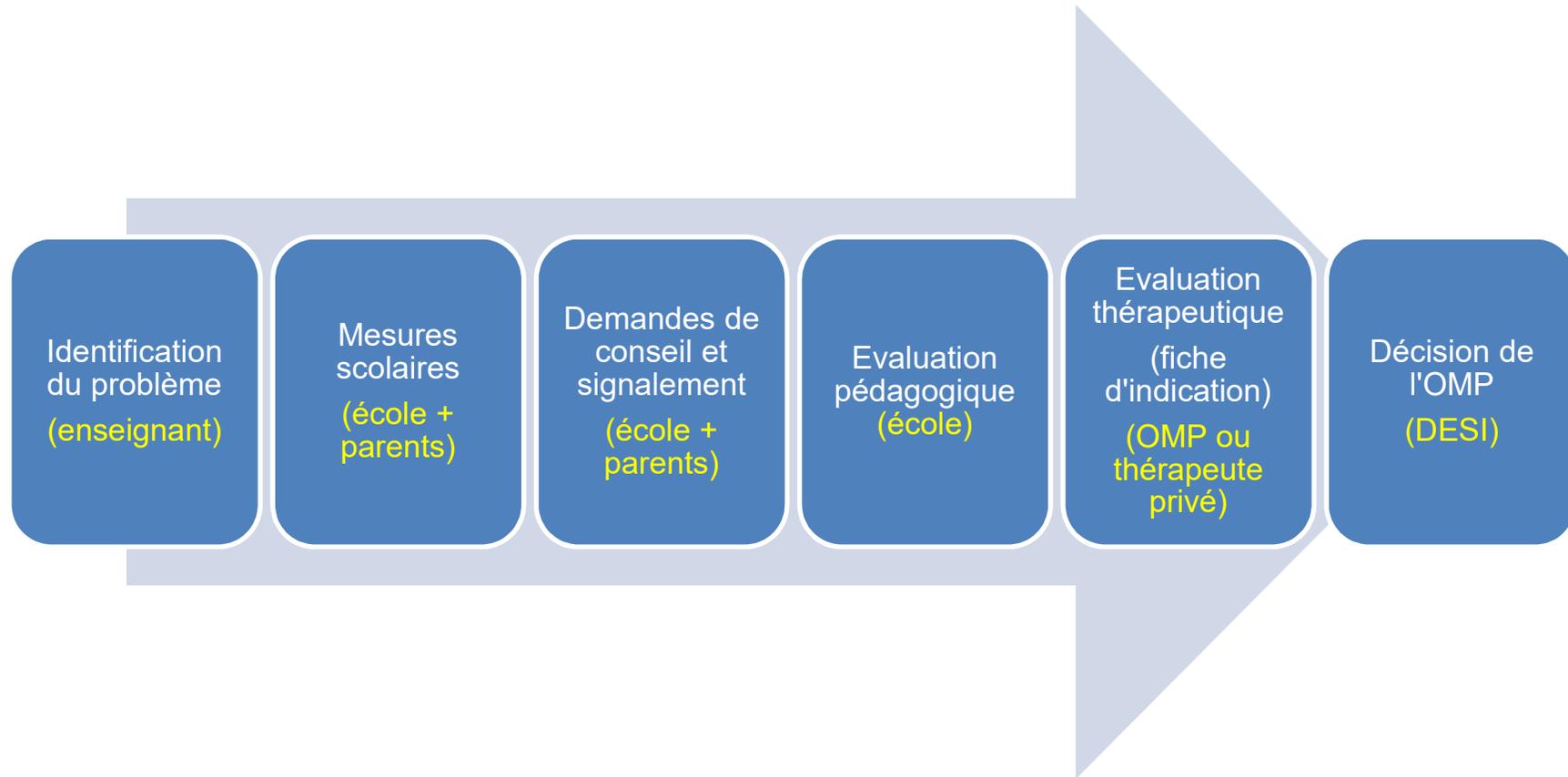
La direction pédagogique est composée :

- d'une direction générale,
- de huit directeurs d'établissements spécialisés et de l'intégration (DESI) qui sont responsables chacun de 10 à 13 structures.

Chaque structure est composée :

- d'un responsable pédagogique qui a la responsabilité de la gestion administrative, financière et logistique de la structure,
- d'une équipe d'enseignants spécialisés et d'éducateurs spécialisés,
- de thérapeutes qui sont sous la responsabilité fonctionnelle d'un responsable thérapeutique.

Processus d'entrée dans l'ES



Principaux commentaires de l'audit



Risques liés à la planification des besoins

- Les prestations d'enseignement spécialisé mises en œuvre dans le cadre de la loi n'ont pas fait l'objet d'une évaluation sur son efficacité.
- La définition des besoins (prévision des places) de l'enseignement spécialisé doit être améliorée.
- Il n'y a pas d'évaluation des coûts financiers liés au maintien des jeunes adultes (< 20 ans) dans l'enseignement spécialisé.
- Le processus d'évaluation qui précède la rentrée scolaire doit être amélioré afin de garantir un minimum de désistements lors de la rentrée scolaire.

Principaux commentaires de l'audit



Risques que la collaboration entre les ordres d'enseignement ne soit pas adéquate

- Absence de convention cadre de collaboration entre l'OMP et les autres directions d'enseignement (écoles primaires, secondaires).
- Amélioration nécessaire de la transition entre l'enseignement ordinaire et spécialisé.
- Organisation de l'école inclusive à poursuivre.

Risques liés au processus d'évaluation

- La gestion des signalements et le processus "Entrée des élèves dans l'ES" ne sont pas suffisamment maîtrisés.
- Les enfants qui sont orientés dans l'ES ne font pas systématiquement l'objet d'une évaluation médico-psychologique.

Principaux commentaires de l'audit



Risques liés à la prestation d'enseignement spécialisé

- Le projet éducatif individuel (PEI) n'est pas mis en œuvre de manière généralisée.
- Il n'y a pas de benchmark avec d'autres instances sur le taux d'encadrement des élèves et la composition des équipes pluridisciplinaires (enseignant, thérapeute).
- La manière d'analyser les demandes d'entrée dans l'ES, de les prioriser et de documenter les résultats n'est pas harmonisée entre les structures.
- La communication externe (aux parents) des projets institutionnels ainsi que les critères déterminants utilisés pour l'affectation des élèves aux structures n'est pas effectuée.

Principaux commentaires de l'audit



Risques liés à la prestation d'enseignement spécialisé (*suite*)

- La direction pédagogique n'a pas procédé à une analyse de risques sur ses données (protection des données).
- Il n'existe pas de règles sur le contenu minimal d'un dossier.
- La protection physique des dossiers peut être améliorée (incendie).
- La gestion des dossiers dans les structures n'est pas cadrée.
- La gestion du transport des élèves sur les lieux de prise en charge peut être optimisée.

Principaux commentaires de l'audit



Risques de non-respect des procédures

Le système de contrôle interne (SCI) n'est pas suffisamment mis en place :

- Les processus clés ne sont pas systématiquement à jour.
- Les contrôles ne sont pas toujours appliqués.
- Le système documentaire n'est pas mis à disposition des collaborateurs.
- Pas de contrôle de l'application des procédures.
- Pas de processus de suivi des améliorations.

Principaux commentaires de l'audit



Risques liés à la gestion des ressources humaines

- Les cahiers des charges ne sont pas à jour.
- La fréquence des évaluations du personnel n'est pas conforme aux exigences.
- La qualité des évaluations doit être améliorée.
- Les besoins de formation continue ne sont pas identifiés.

Principaux commentaires de l'audit



Risques sur la gestion du temps de travail (efficience)

- Les temps de travail ne sont pas homogènes en fonction des structures (écoles).
- Il n'existe pas de convention relative à la durée du temps de travail des éducateurs face aux élèves.
- Les plannings des présences et absences ne sont pas établis.
- Les heures de décharges administratives des responsables peuvent être harmonisées et objectivées.
- Le temps de travail inclut les repas pris avec les élèves.

Principaux commentaires de l'audit



Risques pour la sécurité

- Les exercices d'évacuation incendie des écoles doivent être effectués de manière plus régulière.
- Amélioration de la prise en charge des adolescents ayant des graves troubles psychiques (violences envers la population).

Merci de votre attention